

**COMPTE RENDU de SÉANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 17 FEVRIER 2017**

Le dix-sept février deux mil dix-sept, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du dix février deux mil dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

**Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

**Mesdames** Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine CROTEAU, Cyrille PELLETTIER, Pascale CHAUSSON, Isalyne HERIVEAU.

**Messieurs** Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Louis BAUSSAN, Jérôme CHERON.

Excusés : Sandrine WEINHARD, Jean-Marie FROGER.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Isalyne HERIVEAU est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 27 janvier 2017 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

**1<sup>er</sup> OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire demande aux conseillers de voter les subventions aux associations soit à bulletin secret soit à main levée : à l'unanimité à voter à main levée. Monsieur Froger énonce le montant des subventions allouées aux associations en 2016 et fait des propositions pour 2017 qui prennent en compte le souhait de développer la vie associative tout en restant raisonnable sur les sommes allouées.

Après discussion et par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil municipal décide de voter les subventions présentées ci-dessous :

|   | 2015 | 2016 | Proposition 2017 | Vote                             | 2017 |
|---|------|------|------------------|----------------------------------|------|
| <b>Associations locales</b>   |      |      |                  |                                  |      |
| Comité des fêtes  | 1350 | 1350 | 1350             | unanimité                        | 1350 |
| Vélo sport  | 1400 | 1400 | 1400             | unanimité                        | 1400 |
| Amicale des sapeurs-pompiers  | 1050 | 1050 | 1050             | unanimité                        | 1050 |
| Aînés ruraux  | 450  | 450  | 450              | unanimité                        | 450  |
| Asso cantonale comice agricole  | 650  | 650  | 650              | unanimité                        | 650  |
| ACPG CATM   | 300  | 300  | 300              | unanimité                        | 300  |
| Pétanque  | 530  | 530  | 530              | unanimité                        | 530  |
| Soleil en livres  | 460  | 460  | 460              | unanimité                        | 460  |
| Asso sur les bancs d'école  | 220  | 220  | 250              | A la majorité et<br>1 abstention | 250  |
| Comité Mains d'art  | 980  | 980  | 980              | unanimité                        | 980  |
| Coopérative scolaire  | 900  | 900  | 900              | unanimité                        | 900  |
| <b>Autres associations</b>  |      |      |                  |                                  |      |
| Les Chevaliers de la Longuève   |      | 50   | 50               | unanimité                        | 50   |
| Sarth 72 (portage repas)  | 50   | 50   | 50               | unanimité                        | 50   |
| Restos du cœur  | 120  | 50   | 50               | unanimité                        | 50   |
| <b>Demande exceptionnelle</b>   |      |      |                  |                                  |      |
| Comité Mains d'art – Symposium de sculpture monumentale et Prix Hélène Bertaux 2017 |      |      | 1020             | Unanimité                        | 1020 |

Total 9 490 €

## **2<sup>nd</sup> OBJET : DEMANDE SUBVENTION DETR 2017**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2017, le projet susceptible d'être éligible est l'aménagement d'une allée dédiée aux déplacements doux piétons et cyclistes au terrain de loisirs, celui-ci correspondrait à l'opération Cœur de village - Création et aménagement de rues, de places et jardins, d'espaces urbains. Une estimation de ces travaux est en cours afin d'obtenir une aide de 20%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet précité, décide de solliciter le concours de l'État. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2017 ; et atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours en dépenses d'investissement et atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

## **3<sup>ème</sup> OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de déposer auprès du Pays du Perche sarthois une demande de subvention dans le cadre du programme Leader 2014-2020, « Action 12 – Développement des modes de déplacements doux piétons et cyclistes sur le territoire » pour le projet : Création d'une allée dédiée aux déplacements doux piétons et cyclistes au terrain de loisirs.

Une estimation de ces travaux est en cours afin d'obtenir pour une aide de 50% avec un plafond d'intervention FEADER de 20 000 € maximum.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le projet présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours des fonds Leader (subventionné à hauteur de 50% sur une aide maximum de 20 000 €).

## **4<sup>ème</sup> OBJET : AMENDES DE POLICE ANNEE 2017**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la dotation des produits des amendes de police de circulation routière va être répartie entre les communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants détenant la totalité de la compétence en matière de voiries communales, de transports en commun et de parcs de stationnement. En conséquence, il appartient au Conseil départemental d'arrêter la liste des collectivités bénéficiaires de cette dotation puis à Madame la Préfète de prendre l'arrêté d'attribution au bénéfice des communes, les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 14 avril 2017.

Il convient de se positionner sur la demande d'amendes de polices 2017 pour Saint-Michel-de-Chavaignes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas déposer de dossier de subvention amendes de police pour l'année 2017.

## **5<sup>ème</sup> OBJET : CONTRAT DE RURALITE**

Le Gesnois Bilurien a demandé à chaque commune de présenter des projets qui pourraient s'intégrer dans le cadre du contrat de ruralité 2017-2020 (contrat entre l'État et la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien) dans l'un des 6 volets suivants : Accès aux services et aux soins, Revitalisations des bourgs centres, Attractivité du territoire, Mobilités, Transition écologique, Cohésion sociales.

Les fiches actions étaient à déposer pour le 13 février dernier, les deux projets déposés par la commune sont les suivants :

- Création d'une allée dédiée aux déplacements doux piétons et cyclistes à la base de loisirs
- Création d'un parking dans le centre-bourg et aménagement de la rue de la Liberté

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces 2 fiches actions transmises au Gesnois Bilurien dans le cadre du Contrat de ruralité 2017-2020 et autorise le Maire à déposer une demande de subvention dans le cas où ces deux projets seraient retenus.

## **6<sup>ème</sup> OBJET : SCHEMA DE MUTUALISATION DU PAYS BILURIEN**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que lors du conseil communautaire du 24 novembre 2016, les élus ont souhaité acter le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du schéma de mutualisation en proposant aux conseils municipaux de se prononcer sur le projet de schéma autour de 4 grands thèmes (Support aux communes, Services à la populations : restaurants collectifs, Support à la population : salle des fêtes et matériel événementiel et Services techniques) et 22 familles d'actions.

Il informe qu'un nouveau travail de fusion des schémas sera à engager avec le Gesnois Bilurien. Il convient de se prononcer sur ce schéma de mutualisation. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le schéma de mutualisation du Pays Bilurien présenté ci-dessus.

## 7<sup>ème</sup> OBJET : DEVIS DE LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il avait été décidé, en conseil municipal du 12 décembre 2016 de rencontrer Mme Gaboreau afin d'avoir des explications sur le service de recensement de points de distribution sur la commune de Saint-Michel-de-Chavaignes. Cette rencontre a eu lieu le 12 janvier 2017 à 18h, Pierrette Bunel, Cyrille Pelletier et Michel Froger étaient présents à ce rendez-vous. Un devis de projet d'adressage concernant 188 adresses à numérotter ou dénommer a été transmis à la mairie. Il comprend un forfait à 2 580 € TTC, option 1 : 1 240,80 € TTC (traitement des adresses dans l'outil Guichet adresse), option 2 : 485,04 € TTC (remise de courrier d'information de la mairie à chaque habitant concerné par la modification + guide de communication pour changement d'adresse + 5 cartons changement d'adresse), option 3 : 857,28 € TTC (remise de courrier d'information de la mairie à chaque habitant concerné par la modification + guide de communication pour changement d'adresse + 5 cartons changement d'adresse et distribution des plaques numérotées) et option 4 : 360 € TTC (réunion publique d'information ou remise de plaque organisée par la collectivité avec intervention de la Poste).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée municipale décide de reporter ce projet en 2018.

## 8<sup>ème</sup> OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ACCUEIL PERISCOLAIRE ST-MICHEL-DE-CHAVAIGNES

Suite à la création du Gesnois Bilurien Communauté de Communes, Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de mise à disposition pour l'accueil périscolaire de St-Michel-de-Chavaignes. Celle-ci définit les conditions dans lesquelles la commune met à disposition certains de ses locaux au profit de la communauté de communes ainsi que du mobilier nécessaire au bon déroulement de l'accueil périscolaire. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée municipale autorise le Maire à signer la convention présentée ci-dessus.

## 9<sup>ème</sup> OBJET : QUESTIONS DIVERSES

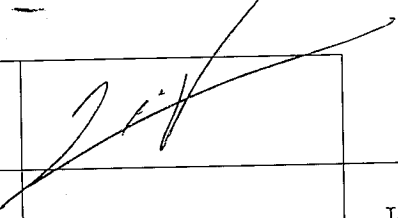
- **IRPL** : Monsieur le Maire informe les conseillers que le cabinet d'études a fait une remise de 4% sur le devis validé en séance du 27 janvier 2017.
- **Bouygues** : Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à un dysfonctionnement des lampadaires dans le centre-bourg entre décembre 2016 et janvier 2017, la commune a fait intervenir la société Bouygues. Il s'avère que des boîtiers situés dans les trottoirs ne sont plus étanches, un devis de 981,42 € TTC a été signé comprenant l'intervention d'une équipe avec une nacelle et un second devis de 777,60 € TTC comprenant la découverte de regard, nettoyage, séchage de boîte plexo, fourniture et mise en œuvre de gel pour boîte EP.
- **Point sur le Petit Journal** : Remerciements à Sandrine pour la réalisation du bulletin communal et souhait de faire une commission Communication courant mars.
- **Point devis pour le budget** : la commune est en attente de certains devis pour l'élaboration du budget.
- **Point sur le Gesnois Bilurien Communauté de communes** : un conseil, de communauté a eu lieu le 16 février 2017, il a été évoqué les sujets suivants : Création des commissions thématiques intercommunales (Aménagement de l'espace, Mutualisation, Aménagement numérique et NTIC, Enfance-jeunesse et Animation culturelle), participation des conseillers municipaux au sein des commissions thématiques intercommunales, désignation des membres des commissions thématiques intercommunales, création des commissions intercommunales obligatoires.
- **Information sur les cartes d'identité** : Cyrille Pelletier informe les conseillers que dans le journal d'aujourd'hui figure un article concernant les cartes d'identité. Il est écrit que « *Les communes peuvent mettre en place des espaces numériques, c'est-à-dire un ordinateur pour que les usagers effectuent leur demande, parfois avec l'aide d'une personne. Quarante-quatre communes sarthoises ont déjà décidé de le faire. Les mairies peuvent également demander à la préfecture une valise dans laquelle se trouvent un dispositif de prise d'empreintes digitales et un ordinateur pour recueillir, chez eux, la demande des habitants qui ne peuvent pas se déplacer.* »

### - Prises de Dates :

- Commission Finances : mardi 7 mars 2017 à 14h
- Commission Voirie : lundi 13 mars 2017 à 10h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

|                            |   |  |         |
|----------------------------|---|--|---------|
| Le Maire,<br>Michel FROGER |  |  |         |
| Pierrette BUNEL            |   | Isalyne HERIVEAU<br>Secrétaire de séance |         |
| Florence BARBIER           |   | Jean-Marie FROGER                        | excusé  |
| Jean-Claude POTTIER        |   | Catherine CROTEAU                        |         |
| Cédric CATOIS              |   | Sandrine WEINHARD                        | excusée |
| Jérôme CHERON              |   | Pascale CHAUSSON                         |         |
| Louis BAUSSAN              |   | Cyrille PELLETIER                        |         |